



Quels recours contre mon maitre d'oeuvre

Par **olivier76860**, le **08/03/2008** à **14:42**

lors d'un agrandissement de mon habitation je fut amener a utiliser les services d'un maitre doeuvre'. 4ans après les travaux, un de mes coulissant vitré , casse sans aucun chocs ,je fais donc marcher mon assurance .quelques moi après le 2éme coulissant casse a son tour. j'appel le maitre d'oeuvre,me dit qu'il va passer mais il ne vient pas.j'envois une lettre recommandée ,il ne va pas la chercher . quel est mon recours dans ce genre de situation? qui dois je contacter ? ma baie vitrée est fêlée j'ai peur que mes enfants se coupent